

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 mars 2020

DÉCISION D'EXTENSION DE PERIMETRE ET AUGMENTATION D'ENVELOPPE PROJET

DEMANDE D'INTERVENTION :	Ville de CAUDEBEC LES ELBEUF (Département de la Seine-Maritime – Métropole Rouen Normandie)
DÉLIBÉRATIONS :	Sous réserve de la délibération du Conseil municipal sollicitant le concours de l'EPF Normandie et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans et sous réserve de la décision de délégation du droit de préemption urbain consentie par la Métropole Rouen Normandie,
SITUATION DU BIEN :	Parcelles cadastrées section AH 861, 865, 860 et 866 pour une contenance totale de 278 m².
POS/PLU :	Zone UAB au PLU + secteur 1 archéo + Périmètre des monuments historiques inscrits et classés.
PROJET :	Dans le cadre d'une délégation du droit de préemption urbain par la Métropole Rouen Normandie, acquisition de biens immobiliers (2 maisons et 2 garages) situés 88 rue de la République. Cette acquisition est une extension du périmètre de prise en charge de l'opération 924 593 - PAF CAUDEBEC LES ELBEUF « Ilot République – Revel – Louis Blanc ». La Ville prévoit une restructuration de l'ilot dont le but est de permettre de poursuivre la dynamique d'aménagement enclenché par la municipalité.
CODIR :	1 ^{er} septembre 2021- Avis favorable. <u>Densité</u> : 30 logements/ha et 20% de LLS
PROPRIÉTAIRE :	Les feuilles Pourpres – Ludovic DAUVERGNE
ÉVALUATION DOMANIALE :	Inférieur au seuil de consultation des domaines

IMPUTATION :

**L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"**

Compte n° 924 593 -PAF CAUDEBEC LES ELBEUF « Ilot République –Revel –Louis Blanc »

Enveloppe initiale 493 500 € + augmentation enveloppe 171 150 € = Enveloppe nouvelle : 664 650 €

Fait le 09/09/2021

ROUEN le

Le Directeur Général de l'EPF Normandie,

Gilles Gal

Signé par Gilles Gal

✓ Signé et certifié par **yousign**

Dominique LEPETIT

La présente décision emporte acceptation de la délégation du droit de préemption urbain qui sera consentie par la METROPOLE ROUEN NORMANDIE et vaut avenant au Programme d'Action Foncière de CAUDEBEC LES ELBEUF

10 SEP. 2021